

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2202862	RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON
Titre de l'affaire	M. et Mme P. demandent l'annulation de l'arrêté n° PA 064 26022 B0001 du 04 août 2022 par lequel le maire d'Hendaye a délivré à la SCI CALITXO un permis d'aménager 4 lots, dont un déjà bâti, destinés à des maisons individuelles, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P. épouse S. Véronique	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Monsieur P. Daniel	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'HENDAYE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS
	SCI CALITXO	FILFILI AVOCATS (Cour)
02)	DOSSIER N° 2200562	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Thierry H. demande l'annulation de la décision du 4 février 2021 du département des Landes refusant la reconnaissance de sa maladie professionnelle ensemble le rejet du 6/10/2021 puis le rejet de son recours préalable du 23/11/2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Thierry	Monsieur H. Thierry
Défendeur	DÉPARTEMENT DES LANDES	SCP LYON-CAEN, THIRIEZ

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2201965	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Garance B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 02/09/2022 portant encadrement des supporters à l'occasion du match de football du 05 septembre 2022 opposant le Pau Football Club à l'association sportive de Saint-Etienne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Garance	Madame B. Garance
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Observateur	ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-ETIENNE PAU FOOTBALL CLUB	PRESIDENT PRESIDENT
04)	DOSSIER N° 2202268	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La société M&S Barber Club demande l'annulation de la décision de l'OFFII du 22 juin 2022 mettant en oeuvre les contributions spéciale et forfaitaire liées à l'emploi d'un salarié en situation irrégulière, ensemble les deux titres de perception du 3 août 2022 infligeant ces deux contributions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL M & S BARBER CLUB	AARPI KLEIN AVOCATS
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE	
05)	DOSSIER N° 2402884	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Philippe B. demande au Tribunal d'annuler la décision de la commune d'Arbonne en date du 18/10/24 portant refus d'octroi et de renouvellement d'un congé de longue maladie	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Philippe	Maître HARTMANN Isabelle (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ARBONNE	PECASSOU LOGEAI AVOCATS

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2200607	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Mme Cherif Z. demande l'annulation de décision implicite de rejet du maire de Bougue à sa réclamation du 17/11/2021 tendant à faire cesser les nuisances provoquées par le passage et le stationnement de poids lourds à proximité de sa propriété cadastrée A 515 et 516 route de Saint-Avit par la société SasTransports Laulon

	Nom des parties
Demandeur	Madame Z. Chérifa
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES
	TRANSPORTS LAULON
Observateur	COMMUNE DE BOUGUE

Représentants des parties

SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour)

Maître SAINT-LAURENT Christophe (Cour)

Arrêté le 23/09/2025
Le président du tribunal